Généalogiste successoral : par amour de la complexité

Chargé de retrouver les héritiers non déclarés mais également du règlement complet de la succession, ce généalogiste «hérite», le plus souvent des dossiers les plus compliqués

La généalogie ? Depuis quelques années, ils sont des centaines, voire des milliers à s'y intéresser. Il est vrai, que connaître les origines de son nom, remonter, branche par branche, l'ascendance de sa famille peut rapidement s'avérer passionnant. Ces recherches sont principalement réalisées par les particuliers eux-mêmes ou par des associations. Toutefois, il existe quelques cabinets spécialisés, animés par des généalogistes familiaux professionnels. En revanche, celui qui officie dans le cadre d'une succession ne pratique absolument pas le même métier. Peu importe pour lui de remonter dans le temps. Son objectif : retrouver, à partir d'un défunt, l'ensemble des héritiers potentiels et «gérer» leurs successions. Les arbres des généalogistes successoraux sont d'ailleurs bien plus souvent horizontaux que verticaux.

Un métier d'exception

S'il n'existe pas d'école ou de formation spécifique pour pratiquer, il est évident que de réelles connaissances juridiques sont indispensables. Les généalogistes successoraux travaillent en étroite collaboration avec les notaires (90 % des demandes émanent de leurs études), mais aussi les avocats, les syndics de copropriété, etc.

«Nous sommes à la fois des commerçants et des experts. Notre profession n'est pas (encore) réglementée mais nous avons une obligation de résultats. D'ailleurs, de nombreux contrôles sont effectués par des autorités compétentes comme les commissaires aux comptes. En outre notre activité se doit d'être couverte par des assurances. Concernant nos honoraires, il peut s'agir d'un forfait (pour les dossiers les plus simples) ou d'un pourcentage à prélever sur l'ensemble de la succession par chaque héritier.» explique Michel Devictor, directeur du cabinet Coutot – Roehrig de Marseille.

Cette profession atypique qui réclame curiosité, extrême rigueur et opiniâtreté est encore relativement peu connue.

Il existe, en 2006, moins de 250 généalogistes successoraux en France. Il est vrai que ces «enquêteurs» travaillent souvent dans des conditions délicates **«Plus de 90% des successions se passent normalement. C'est-à-dire, que les héritiers sont connus. Nous n'intervenons que dans les cas les plus complexes. Notre rôle est avant tout d'identifier les ayants droit, tous les ayants droit. Ils peuvent être des dizaines, répartis à travers le monde. Se haïr ou se méconnaître totalement. Certes, nous sommes généralement apporteurs de bonnes nouvelles (nous ne nous occupons pas des successions négatives), mais la recherche peut s'avérer longue et fastidieuse (en moyenne deux ans) et le «trésor», n'est pas toujours à la hauteur des rêves des nouveaux héritiers».** Une fois les personnes retrouvées, le professionnel va «liquider» la succession. Cela peut se traduire par un inventaire des biens, procéder à leur estimation, veiller à la mise en place du dépôt et du règlement des droits de succession, régler les créanciers et enfin les héritiers. **«Nous nous occupons pour le compte de l'héritier de ses intérêts dans la succession. Il nous a mandaté et nous le représentons. Nous avons une responsabilité sur le déroulement et la bonne fin de l'opération et ne pouvons prétendre à des honoraires qu'une fois la liquidation définitivement prononcée».** Comme nous le précisions plus haut, seuls les dossiers les plus difficiles finissent sur le bureau du généalogiste successoral.

Par exemple ceux concernant un défunt sans enfants, ni parents, ni frères et sœurs, ou encore un enfant naturel, non reconnu… Pour retrouver les héritiers, il est possible de remonter jusqu'au 6e degré de parenté. Le généalogiste va alors suivre l'ordre prévu par le Code Civil et « éteindre » au fur et à mesure les divers successibles, jusqu'à réunir l'ensemble des ayants droit. C'est un travail long et aléatoire.

Toutefois, une loi, récemment votée et applicable à partir du 1er janvier 2007, va peut-être faire évoluer le métier.

Elle porte, principalement sur la gestion de l'indivision, elle améliore les droits du conjoint survivant et permet, également, dans certaines conditions, de faire «sauter» un rang d'héritier. En outre, le délai d'acceptation ou de répudiation d'une succession passe de 30 à 10 ans.

Ces quelques aménagements ne devraient pas changer, du tout au tout le quotidien des «chercheurs d'héritiers» mais, peut-être, leur simplifier un peu, une tâche bien souvent trop alambiquée.

COUTOT ROEHRIG

384318

RECHERCHE D'HERITIERS GENEALOGIE

SUCCURSALE PROVENCE-LANGUEDOC-CORSE

Tél. 04 91 13 95 30 - Fax . 04 91 53 75 15

GENEALOGIE SUCCESSORALE

RECHERCHE et REPRESENTATION D'HERITIERS

21, rue Sylvabelle - 13006 MARSEILLE . Adresse Postale : BP 30 - 13251 MARSEILLE Cedex 20

Internet : http://www.coutot-roehrig.com E-mail : marseille@coutot-roehrig.com